



PLAN ATTRACTIVITÉ

Compte rendu de groupe de travail
FORMATION INITIALE

réunion du 7 novembre 2023

THÈME

Le Ministère envisage une refonte de la formation initiale des professeurs du premier et du second degrés ainsi que des CPE et Psy-EN. Cette réflexion inclut la place du concours, les parcours menant au concours ainsi que la formation et la masterisation.

L'ESSENTIEL

En réalité, la réflexion sur les Psy-EN et les CPE est assez peu élaborée.

Concernant la formation des professeurs, la première partie du groupe de travail est consacrée à un bilan qui montre que :

- Les réformes successives ont coïncidé avec des baisses du nombre de candidats aux concours, même si ces baisses ont varié, selon les académies pour le premier degré et selon les disciplines pour le second degré. Et, à l'heure actuelle, la session de 2024 ne semble pas devoir inverser la tendance ;
- Si le taux de réussite est plus important pour les candidats issus d'un MEEF, ils ne représentent pas la majorité des lauréats, montrant que les autres masters sont pourvoyeurs de candidats ;
- Le PPPE a rencontré son public et est plutôt apprécié par les étudiants même si cette donnée est relative car les volumes restent assez faibles.

Le Ministère s'intéresse aussi à des comparaisons internationales avec des pays européens présentés comme « similaires à la France » mais dont les résultats aux différentes évaluations internationales sont meilleurs. Dans ces pays, la formation des futurs professeurs commence plus tôt, souvent dès l'entrée dans le supérieur.

Une fois ce bilan posé et discuté, le Ministère présente trois scénarii :

- Le statu quo ;
- Le passage du concours à Bac+3 pour le CRPE et à Bac+5 pour le CAPES (et le CAPEPS).
- Le passage du concours à Bac+3 pour le premier et le second degrés, avec deux années de formation initiale ensuite, menant en même temps à un master. La première année de cette formation se partagerait entre 75% d'études universitaires et 25% de stages d'observation. La seconde année, entre 50% d'universitaire et 50% en responsabilité. Cela inclurait une réflexion sur les classements dans la grille indiciaire et sur une revalorisation des tuteurs.

Concernant les concours de la voie professionnelle : les disciplines générales verraient leur concours aligné sur le CAPES et les disciplines professionnelles prendraient en compte le fait que les candidats ont souvent un master ou une expérience professionnelle en proposant un parcours de formation au concours en un an.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

Quelle que soit sa place, si le concours devait devenir encore moins disciplinaire qu'actuellement, dans le premier comme dans le second degrés, le SNALC ne participera pas aux discussions.

Pour le SNALC, il faut :

- Une formation initiale disciplinairement solide et pédagogiquement « non formatante ». On arrête avec la notion de « bonnes pratiques » ;
- Une connaissance du fonctionnement d'une école et d'un établissement, de même que les droits et devoirs d'un fonctionnaire, sans former à la rectitude du petit doigt sur la couture du pantalon ;

- Une entrée progressive dans le métier pour ne plus avoir ni contractuels tiers-temps mal payés ni stagiaires à temps plein mal formés.
- Un maintien du niveau master, sans que cela soit rattaché au concours. Après avoir mis en place la masterisation, abaisser le niveau de formation serait une forme de déclassement. Notre profession n'a pas besoin de cela.

Le SNALC est ravi du maintien de l'agrégation telle quelle car nous sommes très attachés à ce concours, gage d'exigence intellectuelle.

Le SNALC a accompagné la mise en place des PPPE qui sont une voie intéressante mais ne doivent pas devenir la voie unique de recrutement dans le premier degré. Il faut aussi permettre une intégration à cette voie depuis un parcours de licence autre.

De même, dans le second degré, il faut maintenir une voie d'accès par des études disciplinaires. Les disciplines constituent une entrée qui garantit la transmission des connaissances à laquelle nous sommes attachés.

L'AVIS DU SNALC

La durée de ce groupe de travail n'a pas permis d'entrer dans le détail de chacune des propositions et le Ministère a annoncé vouloir des retours des organisations syndicales, ainsi que des temps d'échanges en concertations bilatérales.

Le SNALC sera force de proposition notamment concernant le troisième scénario qui, s'il est adossé à une formation de qualité et s'il ne reproduit pas la surcharge de travail imposée par le passage d'un master tout en assurant un enseignement, est une potentielle voie d'amélioration de l'entrée dans le métier.